

RCS : AMIENS Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1961 B 00037 Numéro SIREN : 562 120 402 Nom ou dénomination : ALVEFO SAS
--

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2022 sous le numéro de dépôt B2022/004936

ALVEFO

Société par actions simplifiée

Au capital de 150 000 euros

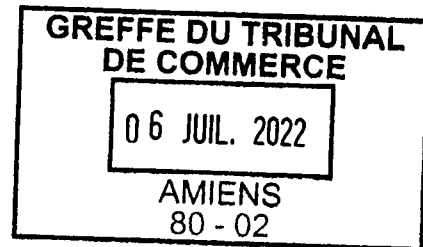
Siège social : Rue A.Durouchez

80084 AMIENS RCS 562-120-402

EXTRAIT PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU

23 JUIN 2022

(ex 2021)



.../...

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide, sur la proposition du Président, d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2021, soit la somme de 64.384 €, au poste « Report à Nouveau ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.../...

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke and a vertical stroke intersecting it.

CERTIFIE CONFORME PAR LE PRESIDENT

DECLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS

Article L. 232-25 al.2 et

L. 232-26 al.2 du code de commerce

Concernant la société suivante : ALVEFO

Forme : SAS

RCS. 562 120 402

Représentée par : Victoria GHERMAN

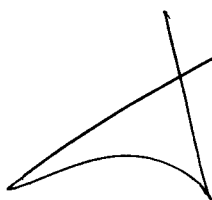
Agissant en qualité de représentante légale

Étant dûment habilitée par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2021

- **Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve**
- ~~Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes avec réserves~~
- ~~Le ou les commissaires aux comptes ont refusé de certifier les comptes~~
- ~~Le ou les commissaires aux comptes ont été dans l'incapacité de certifier les comptes~~
- ~~Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant assortir la certification des comptes de réserves~~

Signature

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, angular shape with a horizontal base and a vertical line extending upwards from the center.

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : <u>ALVERFO</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <u>1</u> <u>2</u>		
Adresse de l'entreprise : <u>RUE ANDRE DUROUCHEZ 80046 AMIENS</u>		Durée de l'exercice précédent * <u>1</u> <u>2</u>		
Numéro SIRET* <u>5 6 2 1 2 0 4 0 2 0 0 2 8</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le. <u>3 1 1 2 2 0 2 1</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
ACTIF IMMOBILISÉ*	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF 5 050	AG 5 050	
	Fonds commercial (I)	AH 2 164	AI 2 164	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN 26 729	AO 26 729	
	Constructions	AP 389 153	AQ 302 472	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT 1 875	AU 1 875	
	Immobilisations incorporelles	AV	AW	
	Avances et acomptes	AX	AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU 6 513 693	CV 6 513 693	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ 6 938 664	BK 309 396	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
		En cours de production de biens	BN	BO
		En cours de production de services	BP	BQ
	CRÉANCES	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
		Marchandises	BT	BU
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	DIVERS	Clients et comptes rattachés (3)*	BX 193 168	BY 193 168
		Autres créances (3)	BZ 669 272	CA 669 272
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Comptes de régularisation	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE
Disponibilités		CF 567 636	CG 567 636	
Charges constatées d'avance (3) *		CH 12 305	CI 12 305	
TOTAL (III)		CJ 1 442 380	CK 1 442 380	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW		
Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO 8 381 044	IA 309 396	
Renvois : (I) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	
Clause de réserve de propriété *		Stocks :	(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

CERTIFIÉ CONFORME PAR LE PRÉSIDENT

2

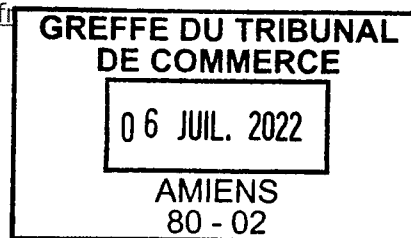
BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD2022

Désignation de l'entreprise		ALVEFO		Néant ☐		*		
				Exercice N				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ... 150 000)			DA	150 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB				
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC				
	Réserve légale (3)			DD	15 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE				
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG				
	Report à nouveau			DH	2 211 413			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	64 384			
	Subventions d'investissement			DJ				
	Provisions réglementées *			DK				
	TOTAL (I)			DL	2 440 797			
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM			
Avances conditionnées			DN					
TOTAL (II)			DO					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP				
	Provisions pour charges			DQ				
	TOTAL (III)			DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS				
	Autres emprunts obligataires			DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	105			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	53 745			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	24 357			
	Dettes fiscales et sociales			DY	202 483			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ				
	Autres dettes			EA	5 323 288			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	26 873			
	TOTAL (IV)			EC	5 630 851			
	Ecart de conversion passif *			ED				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	8 071 648			
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC			
			Écart de réévaluation libre		ID			
			Réserve de réévaluation (1976)		IE			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	5 630 851		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	105			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cabinet Gérard ROULIN
85 rue du Sergent Bobillot
93100 – MONTREUIL
Tél : 0612733016
Gerard.roulin@wanadoo.fr



ALVEFO SAS

Rue André Durouchez
80080 AMIENS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2021

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la SAS ALVEFO relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS ALVEFO à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, qui ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation des comptes, notamment pour ce qui concerne l'estimation des participations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifique

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents arrêtés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à Montreuil, le 8 Juin 2022
Le Commissaire aux Comptes
GERARD ROULIN

